

acte publié le 22.05.2023

B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

1. commande publique
1.1 marchés publics

N° 116-2023

DECISION DU MAIRE

Signature d'un contrat de cession avec l'association WART pour la tenue d'un concert le vendredi 26 mai 2023

Le Maire de la ville de Pont-Audemer,

Vu l'article L 2122-22 du Code des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L. 1111-4 du Code de la Commande publique,

Vu l'article L.2122-1 du Code la Commande publique,

Vu l'article R. 2122-8 du Code de la Commande publique,

Vu la délibération du Conseil municipal n°13-2022 du 19 février 2022 portant élection du Maire,

Vu la délibération du Conseil municipal n°15 du 19 février 2022 portant élection de M. TIMON, en qualité de troisième Adjoint

Vu la délibération du Conseil municipal n°101-2022 portant délégation du Conseil municipal au Maire ou à son représentant en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 1 de l'arrêté du Maire n°376-2023 du 21 avril 2023 portant délégation de fonction et de signature à Monsieur Julien TIMON, 3^e adjoint au maire en charge de la culture, du patrimoine, du tourisme et de l'animation

Considérant la tenue du concert de ATOEM» organisé le vendredi 26 mai 2023 à 21h dans la salle L'ECHO de L'École de Musique de Pont-Audemer

DECIDE de signer un contrat de cession avec l'association WART domiciliée : 39-41, quai du Léon – 29600 MORLAIX, représentée par Monsieur Eddy PIERRES en sa qualité de Directeur pour la somme de 2500.00€ (deux mille cinq-cents euros) HT plus 137.50€ de TVA (5,5%) soit un montant total de 2637.50€ (deux mille six-cent trente-sept euros et cinquante centimes)

Le règlement se fera par chèque sur présentation de facture

Fait à PONT- AUDEMER, le 16 mai 2023

Pour le Maire et par délégation



Julien TIMON
troisième Adjoint en charge de la culture, du
Patrimoine, du tourisme et de l'animation

